



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-144-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception en préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-144

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

**Objet : Motion de soutien et de défense de l'hôpital public CHSE Etampes-Dourdan**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Grégoire TURLOTTE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Maxime MARCELIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Monsieur Corbel expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-144-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Considérant l'importance fondamentale des hôpitaux publics dans la garantie d'un accès universel à des soins de qualité, indépendamment des revenus ou des situations sociales ;

Considérant les préoccupations croissantes face à la privatisation progressive des services de santé, qui menacent l'équité et l'accessibilité des soins pour tous ;

Considérant que les arguments justifiant le recours au secteur privé, tels que le manque de moyens du Secteur public ou l'efficacité supposée du privé, ne sont pas des fatalités mais résultent de choix politiques et budgétaires ;

Considérant que renforcer les financements et les capacités du Service public permettrait de répondre efficacement aux besoins de santé tout en garantissant la solidarité et l'équité ;

Considérant que le recours systématique au privé pourrait affaiblir durablement le Secteur public en lui laissant la charge des cas les plus complexes et coûteux, tout en privant les hôpitaux publics de ressources et de missions attractives ;

Considérant que la logique de rentabilité des acteurs privés n'est pas compatible avec la mission fondamentale d'un Service public de santé, qui doit rester universel et solidaire ;

Considérant que la ville d'Étampes présente un taux de pauvreté de 20 %, supérieur à la moyenne nationale, et que cette situation sociale précaire rend une partie significative de la population particulièrement dépendante des Services publics de santé ;

Nous, membres du Conseil Municipal d'Étampes, réaffirmons notre soutien indéfectible à l'hôpital public CHSE Étampes-Dourdan, à ses personnels, et au système de santé public en général.

**Engagements :**

**Opposition à la privatisation :**

Nous exprimons fermement notre refus de toute forme de privatisation des services de santé publique, qui compromettrait l'égalité d'accès aux soins.

**Exigence de financements adéquats :**

Nous demandons des moyens financiers suffisants pour assurer l'entretien, la modernisation, et le développement des infrastructures de l'hôpital public CHSE Étampes-Dourdan.

**Soutien aux initiatives pour la qualité des soins :**

Nous soutiendrons activement toutes les actions visant à promouvoir et préserver la qualité des soins dans les établissements publics, incluant le recrutement et la formation de personnels soignants.

**Collaboration inter-institutionnelle :**

Nous travaillerons en concert avec les autorités locales, régionales et nationales pour garantir des politiques de santé équitables et accessibles, et pour faire entendre les besoins de l'hôpital public et de ses usagers

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-144-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 18 voix contre (MM Coenne, Dallerac, El M'Khanter, Hebert, Josso, Julisson, Keïta, Marlin, Mejeri, Zogba, Mmes Aabibou, Delage, Girardeau, Kebeli, Leroy, Paboudjian, Pybot, Sy), 5 abstentions (MM Bayart, Ghenaïm, Nolleau, Mmes Royère, Tartarin) et 6 NPPV (MM Meziane, Sigman, Turlotte, Mme Aïd, Masure, Tran Quoc Hung).

La motion est rejetée.



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....18 DEC 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.